



APPEL DE PROJETS

Fonds d'aide aux maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale

DATE LIMITE 9 octobre 2020



POUR VOUS INSCRIRE

Étape 1 – Prendre connaissance des critères d'admissibilité et les dépenses admissibles qui se trouvent dans l'annexe

Étape 2 – Remplir le formulaire d'inscription

Joindre au présent document, le formulaire peut être rempli directement à l'écran, sauvegardé et envoyé par courriel ou imprimé et envoyé par la poste.

Étape 3 – Inclure certains documents à votre dossier au besoin ou jugé pertinent, exemples :

- Derniers états financiers annuels externes
- Budget détaillé du projet
- Soumissions reliées aux dépenses du projet

Étape 4 – Transmettre votre dossier

- Par courriel à l'adresse : info@fondationfemina.ca
- Par la poste à l'adresse : Casier Postal 98064, Succursale Place Élite, Sainte-Thérèse, J7E 5R4

PROCESSUS DÉCISIONNEL

Une fois les appels de projets reçus, ils sont analysés par le comité organismes. Les recommandations du comité sont ensuite soumises au conseil d'administration pour décision. Un délai minimal de deux (2) mois à partir de la date de fin de l'appel de projets est à prévoir avant d'obtenir une réponse à votre demande.

MERCI



FORMULAIRE D'INSCRIPTION 2020

DATE LIMITE 9 octobre 2020



INFORMATION SUR L'ORGANISME

Nom :

Adresse complète :

Téléphone :

Courriel :

Site Web :

PERSONNE RESPONSABLE DE LA DEMANDE

Nom complet :

Titre :

Téléphone :

Courriel :

AUTRE PERSONNE RESSOURCE (S'IL Y A LIEU)

Nom complet :

Titre :

Téléphone :

Courriel :

INFORMATION SUR LE PROJET

Titre du projet :

Objectifs du projet et résultats attendus :

Échéancier du projet :

Autres sources de financement pour le projet :

Budget total du projet :

Montant demandé à la Fondation Femina (maximum de 3500 \$) :

Pour toutes questions ou informations supplémentaires: info@fondationfemina.ca

ANNEXE

Critères d'admissibilité

Pour être éligible, un organisme qui dépose une demande devra remplir les critères d'admissibilité spécifiés ici-bas. Au besoin, la Fondation Femina se réserve le droit de demander les pièces justificatives.

- Être une Maison offrant des services aux femmes victimes de violence conjugale située dans la province du Québec
- Être incorporé comme organisme à but non lucratif
- Être administré par un conseil d'administration composé de personnes bénévoles, élues par les membres de la corporation lors d'une assemblée générale annuelle
- Établir des prévisions budgétaires et un bilan financier sur une base annuelle et fournir des états financiers, idéalement ventilés par projet, en conformité avec les normes comptables généralement reconnues pour les organismes à but non lucratif

Dépenses admissibles

Par le biais de son financement, la Fondation Femina permet aux Maisons pour femmes victimes de violence conjugale d'avoir une meilleure autonomie dans l'aide qu'elles peuvent apporter aux femmes qui bénéficient de leurs services ainsi que dans la gestion de leurs opérations courantes.

Types de financements proposés ou dépenses admissibles :

- Biens et services offerts aux bénéficiaires;
- Dépenses exceptionnelles liées à un événement d'urgence, imprévu et hors contrôle (exemple : bris matériel).

Dépenses non admissibles :

- Construction, rénovations et améliorations locatives majeures;
- Remboursement de dette ou remboursement d'emprunts;
- Organisation d'activités de levée de fonds.

La demande ne peut excéder 3500 \$.